

Prise de position du CICM

Assurer l'avenir de l'Artisanat de la Grande Région en temps de crise

L'Artisanat de la Grande Région constitue une « puissance économique de proximité ». Les entreprises artisanales sont présentes partout dans la vie quotidienne. Ainsi, les 170.000 entreprises artisanales de la Grande Région, principalement des petites et moyennes entreprises, emploient 750.000 personnes et forment 50.000 jeunes.

C'est précisément maintenant qu'il devrait être important pour les décideurs de la Grande Région de soutenir les PME artisanales en leur apportant ce dont elles ont vraiment besoin : un allègement des réglementations bureaucratiques, la promotion de conditions cadres favorables au développement économique, le soutien en vue d'une offensive en matière de qualification et de main-d'œuvre qualifiée et la valorisation adéquate des prestations des entreprises, des salariés et des apprentis qui, une fois de plus, se sont révélés être l'ancre de stabilité de l'économie de la Grande Région pendant la pandémie de la Covid-19.

Dans ce contexte, il incombe au CICM, en tant qu'organisation représentative des intérêts des entreprises artisanales de la Grande Région, de faire remonter les problématiques des entreprises au plus haut niveau, notamment au Sommet de la Grande Région. Il s'agit de trouver des solutions surtout aux besoins et aux difficultés aggravés par la crise sanitaire qui dure depuis plus de deux ans et actuellement par la guerre en Ukraine.

Les entreprises artisanales ont redoublé d'efforts ces derniers mois pour faire face aux pressions économiques. Cependant, la situation économique et sociale actuelle pose d'importants problèmes structurels et organisationnels pour le développement économique des entreprises artisanales.

Les entreprises artisanales, leurs salariés et leurs apprentis sont confrontés à une pression massive par le biais de l'augmentation importante des coûts de l'énergie, de chaînes d'approvisionnement perturbées et d'une inflation en hausse. Même si l'Artisanat reste très sollicité, les perturbations conjoncturelles ne passent pas inaperçues. Actuellement, les entreprises se battent contre des vents contraires et traversent une période de turbulences conjoncturelles, car de plus en plus de donneurs d'ordre reportent leurs commandes (de construction) et leurs projets à plus tard. Les conséquences de la pandémie, les goulots d'étranglement au niveau des matériaux et des livraisons, les fortes hausses de prix, l'inflation, le manque de main-d'œuvre qualifiée et, depuis fin février, les répercussions de l'attaque russe sur l'Ukraine mettent à mal les entreprises, y compris dans le secteur de la construction qui, jusqu'à présent, s'est toujours avéré être un ancre conjoncturel stabilisateur malgré la pandémie.

Tout cela nécessite une action politique résolue dans la Grande Région : une action qui atténue les contraintes et façonne l'avenir. Dans cette situation, la politique est appelée à prendre des mesures stabilisatrices dans les différents territoires de la Grande Région et surtout à garantir un cadre de soutien fiable.

Les entreprises ne peuvent pas absorber seules les énormes hausses de prix, vu que des augmentations de prix de cette ampleur ne peuvent pas être entièrement répercutées sur les clients.

Les mesures actuellement envisagées par les autorités régionales et nationales visent surtout à alléger la charge des ménages privés, mais ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des entreprises. En ce qui concerne les coûts énergétiques, les entreprises doivent être soulagées par une réduction des taxes sur l'électricité et l'énergie en adéquation avec les minimaux autorisés au niveau européen. Les entreprises artisanales doivent par ailleurs être soutenues par des mesures de conseil et de promotion appropriées afin de réduire leur consommation d'énergie. Étant donné que la guerre en Ukraine touche indirectement de nombreuses entreprises artisanales - au-delà de la problématique de l'énergie - en raison de l'augmentation massive des prix des matériaux et des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement, il est impératif de créer un cadre complémentaire au niveau de régimes d'aides à destination des TPE et PME artisanales. Le cas échéant, les entreprises qui ont déjà bénéficié d'aides Covid-19 mais qui sont à nouveau touchées par la guerre doivent également pouvoir en profiter.

Le CICM considère l'initiative du « Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR) » comme une étape importante dans le développement d'une véritable vision d'avenir pour la Grande Région après la pandémie, qui devrait être soutenue par des actions stratégiques et des projets pilotes prioritaires. Il s'agira à l'avenir de mettre en œuvre une vision de la diversification économique qui prenne en compte l'Artisanat (en tant qu'acteur clé à fort potentiel d'innovation) ainsi que les PME en général, à côté de l'« industrie »¹, un terme malheureusement souvent utilisé à tort dans les documents politiques pour désigner l'ensemble des secteurs économiques.

Le présent document contient quelques suggestions² sur les mesures concrètes qui devraient être mises en œuvre au cours des prochaines années.

1. Les leçons de la pandémie: « Après cette crise, c'est avant la prochaine crise »

Même si la pandémie n'est pas encore terminée, il vaut la peine de tirer les bonnes leçons des années 2020 et 2021. Du point de vue de l'Artisanat de la Grande Région, **le CICM a formulé quatre points sur la manière d'obtenir, dans un contexte transfrontalier, une plus grande résistance économique à une nouvelle crise et à ses conséquences.** Il en ressort que des conclusions intéressantes peuvent être déduites de la crise sanitaire et qu'elles sont importantes pour une réorientation qualitative des politiques dans la Grande Région, entre autres dans le domaine de la transformation climatique (voir point 2. du présent document).

¹ Le CICM préfère utiliser le terme « économie » pour désigner l'ensemble des secteurs ou branches économiques.

² Remarque importante : dans le présent document, le CICM ne se prononce pas sur les politiques de santé Covid-19 des zones constitutives de la Grande Région mais uniquement sur les mesures de politique économique actuelles ou futures dans la Grande Région.

Le CICM a résumé les principaux points de départ permettant à la Grande Région et à l'Artisanat de mieux se positionner dans la perspective des défis futurs. Cela commence par des mesures de crise cohérentes et appropriées et se termine par des approches globales, par exemple pour le changement climatique.

Lors de la pandémie, il a été possible de trouver des solutions pragmatiques qui semblaient impensables auparavant. C'est pourquoi les bonnes solutions doivent être pérennisées après la pandémie. Il faudra également tenir compte à l'avenir des solutions qui ont été trouvées pour simplifier l'administration et alléger les tâches administratives (p. ex. pour les fournitures de produits e.a. de santé). L'utilisation judicieuse des ordonnances, l'accélération de la digitalisation ainsi que l'harmonisation des processus administratifs sont des initiatives qui doivent être transférées et poursuivies à l'avenir.

Les régions partenaires et leurs capitales doivent, en collaboration avec l'Union européenne, développer une souveraineté stratégique en matière de produits critiques pour l'approvisionnement (entre autres dans le domaine médical, mais aussi par exemple dans le domaine de l'énergie, des ressources ou de la technologie). L'interruption temporaire des chaînes d'approvisionnement a montré où des dépendances unilatérales existent et où des options d'action sont possibles. La Grande Région a besoin d'une plus grande résilience grâce à la diversification. Une telle politique augmente le potentiel de résistance à une future crise et la compétitivité des entreprises dans le cadre d'une sécurité d'approvisionnement durable.

L'Artisanat de la Grande Région a été impacté de manière très différente, tant sur le plan géographique que sur celui des métiers, par la pandémie de la Covid-19. Cette dernière a eu un impact particulier sur l'Artisanat de l'alimentation³ et les prestations artisanales de soins à la personne, ainsi que celles de la santé et de l'hygiène⁴. Les raisons étaient diverses : arrêts obligatoires (temporaires) de l'activité ; interdictions et restrictions concernant l'organisation de manifestations⁵ (« rassemblements de personnes ») ; règles d'éloignement et réduction consécutive de la capacité d'accueil ; recours au télétravail ; facteurs psychologiques (peur des clients d'être infectés). Cependant, toutes les branches⁶ de l'Artisanat ont été touchées par des pertes de productivité (dues au respect des mesures sanitaires) et par la perturbation de l'activité commerciale due à l'absence des travailleurs (quarantaine, isolement, congés pour raisons familiales).

Les conséquences tangibles de la pandémie et de la guerre Ukraine-Russie dans les entreprises artisanales sont donc des problèmes de trésorerie, déjà existants du fait de la pandémie mais aggravés par la nouvelle crise, des pertes de rentabilité, les prix payés par les clients qui ne couvrent pas les coûts des entreprises, et l'absence de réserves financières au niveau de nombreuses entreprises. Ces circonstances comportent un risque non négligeable de futures vagues de faillites et de licenciements dans toutes les zones de la Grande Région.

³ p.ex. traiteurs et pâtisseries (p.ex. dans la région de Coblenche, de Metz, du Luxembourg)

⁴ p.ex. les coiffeurs, l'esthétique (p.ex. dans la région de Trèves, de Cobence et du Luxembourg)

⁵ par ex. les imprimeurs, les tailleurs et les photographes étaient fortement touchés par les interdictions et les restrictions concernant l'organisation de manifestations (par ex. dans la région de Coblenche, de Trèves, du Luxembourg)

⁶ entre autres la construction et le parachèvement

1.1. Importance des réseaux interrégionaux d'approvisionnement, de production et de services

De nombreuses entreprises artisanales familiales sont étroitement liées à « leur » région depuis des générations. Sans les entreprises artisanales durablement implantées sur place et en principe résilientes face aux crises, telles que les boulangeries, les coiffeurs, les entreprises de construction et de nombreux autres métiers avec leurs maîtres-patrons, leurs collaborateurs et leurs apprentis, il serait difficile de maintenir des structures sociales et économiques variées et vivantes, notamment dans les régions rurales. De même, des quartiers urbains attrayants ne seraient guère possibles sans eux.

Les crises, comme celle de la pandémie, ont souligné l'importance d'un approvisionnement de proximité fonctionnel et accessible surtout en cas de mobilité réduite, ainsi que le rôle central de l'Artisanat de l'alimentation. La pandémie de Corona a en outre mis en évidence l'importance de la création de valeur ajoutée locale et de produits régionaux, car les tailleurs, les décorateurs, les menuisiers, les entreprises du nettoyage (textiles et bâtiments), etc. de la région voisine ont pu intervenir à court terme dans la production d'équipements de protection et la mise en œuvre de concepts d'hygiène.

Les entreprises artisanales sont des acteurs centraux dans les chaînes de création de valeur régionales. Dans la production alimentaire, les boulangers, brasseurs, bouchers et pâtisseries ont traditionnellement recours en priorité aux matières premières régionales. Les produits régionaux sont de plus en plus demandés par les acheteurs privés et institutionnels (p. ex. hôpitaux, hôtels, crèches, cantines).

Cette évolution est dans l'intérêt de l'Artisanat. Par rapport aux produits industriels, qui reposent souvent sur des chaînes d'approvisionnement mondiales, les produits fabriqués localement et les services fournis par l'Artisanat créent une caractéristique unique et évitent une consommation inutile de ressources.

Les entreprises artisanales utilisent également les potentiels régionaux en dehors du secteur alimentaire. Ainsi, la préservation des traditions locales contribue souvent à la création de valeur sur place, par exemple par l'utilisation de matériaux de construction locaux dans le cadre de techniques de construction spécifiques (selon la région, p. ex. ardoise, pierre naturelle). La culture, la transformation et la commercialisation de matières premières renouvelables sont particulièrement prometteuses. De nombreux métiers peuvent apporter une contribution importante dans ce domaine et créent, par exemple à base de bois, de lin, de chanvre, de colza et de roseau, de nouveaux matériaux durables, des matériaux de construction, des matériaux isolants et des objets d'usage courant.

Dans la Grande Région, toute une série de produits naturels et de matières premières renouvelables revêtent une grande importance économique (p. ex. dans les secteurs de la forêt et du bois). Dans ce contexte, les augmentations remarquables des prix des matériaux suite aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement lors de la pandémie ont attiré l'attention sur ces domaines d'avenir. Diverses initiatives existantes dans la Grande Région devraient par conséquent être valorisées dans le futur.

Par exemple, le « Luxembourg Wood Cluster »⁷ a été créé en 2016 en tant que plateforme d'échange entre tous les acteurs du secteur du bois, allant de la production de bois aux consommateurs finaux de produits en bois. En tant que point de rencontre pour

⁷ Cluster créé et géré par « Luxinnovation » avec les objectifs suivants : (i) optimiser la mise sur le marché et l'exploitation des ressources en bois ; (ii) créer et améliorer les filières régionales de produits bois ; (iii) soutenir et diversifier le secteur de la transformation du bois.

les organisations innovantes, publiques et privées de la région - aussi bien les entreprises que les centres de recherche - le Cluster Bois ainsi que les coopératives interrégionales existantes regroupent leur savoir-faire et facilitent l'échange d'expériences et l'initiation de nouveaux marchés dans la Grande Région. Grâce à la proximité des organisations participantes de toutes les zones, une telle initiative peut donner un nouvel élan au secteur (par ex. le secteur de la transformation du bois) et favoriser la mise en place de partenariats et de projets communs. Le potentiel de création de valeur avec la matière première locale peut donc être exploité au maximum. Davantage de matières premières régionales sont utilisées et la tendance à l'importation croissante de matières premières peut être stoppée.

De telles initiatives peuvent renforcer de manière optimale les chaînes de création de valeur interrégionales, les entreprises (et donc aussi les entreprises artisanales impliquées) au sein de cette chaîne restent ancrées dans la région et deviennent compétitives au niveau international. La chaîne de création de valeur à partir d'une matière première régionale reste donc un facteur économique et un employeur régional porteur, reconnue et honorée en tant que telle. Cela favorise toutes les activités économiques liées à la matière première et peut devenir un modèle commercial porteur pour des matières premières très diverses en provenance de la Grande Région. Le CICM s'engage à renforcer la mise en place et le développement de l'approvisionnement régional en matières premières et des chaînes de création de valeur selon une logique de cluster.

Les entreprises artisanales, entre autres en tant que prestataires de services de réparation, sont également un acteur déterminant de l'économie circulaire. Le passage d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire offre, d'un point de vue économique et écologique, de nombreux potentiels qu'il convient d'exploiter de manière ciblée dans la Grande Région, par exemple en renforçant la création de réseaux. Il est important à cet égard que les conditions-cadres soient conçues de manière appropriée et orientée vers la pratique. Ce n'est qu'ainsi que les avantages d'une économie circulaire pourront être exploités et que les facteurs pénalisants pour les entreprises artisanales pourront être écartés à temps. Compte tenu des pénuries actuelles de matériaux et de matières premières, l'économie circulaire peut ici contribuer à de nouvelles sources d'approvisionnement et permettre de nouveaux champs d'activité innovants pour l'Artisanat.

Les espaces où il fait bon vivre ont besoin de structures économiques diversifiées, auxquelles l'Artisanat, en tant que secteur économique fort et ancré au niveau interrégional, apporte une contribution essentielle. Les entreprises artisanales enracinées localement évitent les déplacements inutiles, préservent les techniques culturelles durables et apportent dans les régions des techniques innovantes permettant de préserver les ressources (par ex. dans le domaine de l'approvisionnement et des économies d'énergie ; voir ci-dessous).

Pour que cela soit également assuré à l'avenir, les entreprises ont besoin de conditions-cadres appropriées qui garantissent que les structures économiques locales aient une perspective renforcée en ces temps incertains.

1.2. Assurer une main-d'œuvre qualifiée pour garantir l'avenir et valoriser l'Artisanat

Le thème du développement de la main-d'œuvre qualifiée, l'une des préoccupations stratégiques majeures de l'Artisanat, est devenu encore plus central avec la pandémie. Pour faire face à une future crise, il est nécessaire de disposer d'une main-d'œuvre bien formée.

En raison de la problématique du climat, des milliers de travailleurs qualifiés supplémentaires sont nécessaires dans l'Artisanat de toutes les zones constitutives de la Grande Région pour une meilleure protection du climat et pour un tournant réussi dans le domaine de l'énergie et des transports. La transition écologique et numérique voulue et souhaitée par les politiques concerne en premier lieu les entreprises artisanales, car celles-ci jouent un rôle central dans la rénovation énergétique des bâtiments, l'utilisation de voies de transport courtes et respectueuses de l'environnement et la mise en place d'une mobilité durable.

Le moment est propice en vue de changer de mentalités et d'accorder une plus grande valeur à la formation professionnelle artisanale. Toutes les techniques et innovations nécessaires à la transition énergétique et à la protection du climat sont installées par des entreprises artisanales. Les artisans des métiers de la construction, du second œuvre et des installations techniques travaillent directement avec les consommateurs et conseillent, développent et installent des solutions durables.

Ce n'est qu'avec des artisans qualifiés que le prochain grand défi sociétal, à savoir les projets de transition climatique et la diversification de l'économie dans les régions de la Grande Région, pourra être mis en œuvre concrètement. Le développement de la main-d'œuvre qualifiée est donc l'élément déterminant en vue de garantir l'avenir et la prospérité dans la Grande Région. Dans ce contexte, il faut parvenir à une véritable équivalence entre la formation professionnelle et la formation universitaire, qui doit être inscrite dans les cadres légaux de toutes les zones ou des pays voisins.

Les nombreuses mesures prises dans tous les secteurs de l'Artisanat pendant la pandémie pour préserver les emplois et maintenir les entreprises sur les rails malgré une situation économique difficile soulignent le rôle social important de l'Artisanat en général. Celui-ci verse des salaires équitables et assume sa responsabilité sociale grâce à son engagement social important. Les entreprises artisanales proposent un grand nombre de postes d'apprentissage, aident les jeunes à s'orienter professionnellement et investissent dans la formation continue et le perfectionnement de leurs collaborateurs. Enfin, elles intègrent en grand nombre les personnes ayant fui vers les régions constitutives de la Grande Région dans la formation et l'emploi, leur offrant ainsi les meilleures perspectives pour une intégration durable. Ces aspects jouent un rôle particulier dans la crise ukrainienne actuelle. Toutefois, pour que l'intégration non seulement des réfugiés ukrainiens, mais aussi de la main-d'œuvre étrangère en général, réussisse, il est important, notamment pour les PME de l'Artisanat, de les soutenir structurellement dans cet engagement.

Traditionnellement, l'Artisanat forme des personnes au-delà de ses propres besoins. Cela profite notamment à l'industrie de la Grande Région, qui peut ou doit parfois recourir aux systèmes de formation dans l'Artisanat, car elle ne peut pas couvrir ses besoins en main-d'œuvre qualifiée par ses seuls moyens.

Avec beaucoup de savoir-faire et d'engagement, le personnel de formation des entreprises artisanales guide les apprentis tout au long de leur formation. Le fait que cet engagement ait été renforcé par une prime d'apprentissage étatique spéciale (par exemple

en Allemagne et au Luxembourg) pendant la crise sanitaire est un signe visible d'estime politique.

Les objectifs de durabilité ont été intégrés dans le contenu des qualifications artisanales. En collaboration avec les autres partenaires économiques et sociaux ainsi qu'avec les pouvoirs publics, l'Artisanat s'emploie à ancrer continuellement ces objectifs dans les structures de formation professionnelle initiale et continue.

Chaque année, les entreprises artisanales veillent à ce que les jeunes puissent faire des stages en entreprise afin de découvrir leurs talents et de pouvoir prendre leurs décisions de formation en toute connaissance de cause. Les conseillers en formation des chambres des métiers ont également apporté leur soutien aux jeunes pendant la pandémie. Comme les formats et les canaux habituels d'orientation professionnelle des élèves n'étaient pas disponibles en raison de la Covid-19, il a fallu trouver de nouvelles formes de conseil innovantes à cet effet.

Pour que l'Artisanat puisse apporter à long terme ses compétences professionnelles variées à l'organisation durable de l'économie et de la société dans la Grande Région, les entreprises doivent pouvoir disposer durablement et de manière fiable d'une main-d'œuvre bien formée. Pour cela, il faut des conditions-cadres qui permettent également aux petites et très petites entreprises de pouvoir offrir des postes en apprentissage de manière répétée et d'employer ainsi des spécialistes à long terme.

Avant la pandémie et la guerre d'Ukraine, il y avait déjà des milliers de postes vacants rien que dans l'artisanat de la Grande Région. Cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée va encore nettement s'aggraver dans les années à venir, car de nombreux employés qualifiés partent à la retraite, alors que dans le même temps - notamment pour des raisons démographiques - on ne parvient pas à recruter suffisamment d'apprentis pour l'artisanat. De plus, l'Europe mise sur une réindustrialisation qui aggrave encore la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Si l'on n'y remédie pas efficacement, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée risque de devenir un frein à la protection du climat, à la transition énergétique et à la mobilité, ainsi qu'à la construction de logements.

La politique est mise au défi et doit faire beaucoup plus pour augmenter l'attractivité de la formation professionnelle. La formation professionnelle doit être soutenue et encouragée en tant que clé centrale du développement de la main-d'œuvre qualifiée, y compris financièrement, au même titre que la formation académique. Une stratégie d'excellence pour la formation professionnelle est un pas décisif et important vers une véritable équivalence et une plus grande attractivité de la formation professionnelle. Cela permettrait de renforcer durablement le système de formation professionnelle, d'améliorer la rétention de la main-d'œuvre qualifiée ainsi que la capacité d'innovation des entreprises et de soutenir la recherche de successeurs pour les entreprises.

Le CICM soutient la demande du CESGR, basée sur une proposition du Conseil économique et social luxembourgeois, de mettre en place dans la Grande Région une « Task Force pour la formation transfrontalière ».

Si l'on reconnaît à quel point l'Artisanat est important et indispensable pour la modernisation et la transformation futures de la Grande Région, il sera alors à nouveau plus attrayant pour de nombreux jeunes de faire d'un métier artisanal leur profession et d'être actifs pour la protection du climat, la transition énergétique, mais aussi pour les services de base de la population. Le recrutement de personnel qualifié va donc de pair avec la reconnaissance du fait que l'Artisanat offre les chances et les possibilités de s'engager quotidiennement et à plein temps dans la « protection du climat ».

1.3. Assurer la mobilité et la fluidité des services et des marchandises

Pour de nombreuses entreprises artisanales de la Grande Région, l'« exportation » est un pilier irremplaçable. Les pays voisins, et notamment les zones frontalières directes, représentent des marchés importants. Il y a cependant toujours des tentatives de restreindre les marchés ouverts en Europe, y compris dans les régions frontalières. La pandémie a contribué à réintroduire les « frontières » que l'on croyait dépassées. De nombreuses entreprises ont ainsi été considérablement touchées par la fermeture soudaine des frontières avec le pays voisin.

Il convient toutefois de noter que, malgré la pandémie, les entreprises artisanales qui étaient déjà actives au-delà des frontières avant la crise ont, pour la plupart, pu stabiliser voire développer leurs activités à l'étranger en 2020-2021. Par conséquent, les marchés étrangers se sont révélés être un élément stabilisateur en temps de crise.

Pour garantir la production et l'approvisionnement, il faut donc éviter les fermetures de frontières et les mesures nationales non coordonnées pour les transports de marchandises, les navetteurs professionnels, les travailleurs saisonniers, les monteurs ainsi que les voyageurs d'affaires dans le marché intérieur.

Le CICM plaide pour la garantie des libertés fondamentales de l'Union européenne (libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et des « données ») et demande aux gouvernements nationaux et aux décideurs de la Grande Région de prendre un « engagement clair en faveur de l'ouverture des frontières ». Même en temps de crise, tout doit être fait pour maintenir la circulation transfrontalière des biens et des personnes.

Les problèmes liés au détachement de travailleurs à l'étranger, notamment sur les chantiers dans les régions voisines, ont également été au cœur de toutes les discussions sur les obstacles qui ont eu un impact négatif sur la prestation de services transfrontalière pendant la pandémie.

En général, la procédure de détachement du pays de destination des services est citée par les entrepreneurs comme l'un des principaux "obstacles" à la prestation de services. Ainsi, une complication disproportionnée des procédures et certaines inégalités, voire discriminations, peuvent constituer un obstacle non négligeable au développement continu des affaires interrégionales. Or, pour une entreprise qui fournit une part importante de ses services à l'étranger, toute « entrave » en matière de détachement de travailleurs a un impact négatif sur la compétitivité de l'entreprise sur le marché frontalier, souvent fortement concurrencé par les acteurs économiques nationaux établis dans la région concernée⁸.

Le CICM demande donc le respect d'esprit de concurrence loyale dans la Grande Région par l'adoption de principes communs pour la transposition des directives européennes, qui doivent également permettre l'enregistrement de tous les détachements de salariés entre les régions de la Grande Région selon des normes uniformes.

Dans ce contexte, le CICM a adressé le 18 janvier 2022 au Président du Sommet de la Grande Région, Monsieur Jean Rottner, une prise de position à ce sujet, l'invitant à

⁸ Le phénomène du détachement a pris une importance considérable ces dernières années, la Grande Région représentant une part importante des détachements transfrontaliers enregistrés en Europe en raison de la proximité des territoires transfrontaliers et de l'omniprésence du marché intérieur.

supprimer les obstacles recensés par la mise en œuvre de solutions communes (voir annexe B).

1.4. Promouvoir la résilience économique par des conditions-cadres appropriées

1.4.1. Faire de la numérisation la clé de la lutte contre la crise

L'accès aux administrations doit être possible de manière générale par voie numérique. En conséquence, les administrations de la Grande Région doivent être équipées de manière à être pleinement opérationnelles même en cas de crise. La gestion de crise elle-même doit être numérisée. Afin de soutenir le travail numérique mobile, le développement du haut débit doit être accéléré et les nombreux obstacles existants doivent être supprimés.

1.4.2. Concevoir les aides économiques de manière pragmatique

Les aides économiques de crise doivent être demandées de manière simple et non bureaucratique et être versées rapidement. Un développement continu et une adaptation des conditions d'éligibilité des aides aux spécificités du secteur sont essentiels pour un soutien adapté en temps de crise. Les dispositions de crise concernant l'indemnité de chômage partiel doivent être évaluées et, le cas échéant, adaptées aux crises futures. La structure informatique pour les demandes d'aides économiques doit être uniforme et interopérable. Les procédures de demande doivent être uniformisées. Il est nécessaire d'adapter les procédures d'autorisation aux besoins des PME de la manière la plus large et la plus uniforme possible.

1.4.3. Concevoir une politique (de crise) transparente et cohérente

En cas de crise ou de défi touchant toutes les zones constitutives de la Grande Région, les mesures régionales ou nationales devraient être coordonnées au niveau transfrontalier par le biais d'une task force spéciale du Sommet de la Grande Région. Les cadres réglementaires au niveau national devraient être, sinon uniformes, du moins cohérents, dans le sens d'une « stratégie » suprarégionale, les différents intérêts régionaux pouvant être pris en compte par des réglementations différenciées.

Lorsque des réglementations uniformes ne sont pas possibles, les mesures doivent être mises à disposition de manière transparente et actualisée dans une carte réglementaire numérique. Étant donné qu'en situation de crise, les décisions régionales ou nationales doivent être prises rapidement, un échange d'informations efficace entre les régions partenaires et des procédures transparentes sont nécessaires en raison de l'interdépendance économique de toutes les régions partenaires.

Toutes les mesures doivent être fondées sur des preuves, nécessaires, suffisamment définies et appropriées. Les réglementations doivent être communiquées de manière fiable à tous les niveaux et avec suffisamment d'anticipation pour qu'elles puissent être mises en œuvre et pour que des initiatives puissent être organisées, entre autres, dans les entreprises. Les organisations économiques, et en particulier celles de l'Artisanat, ainsi que d'autres intermédiaires importants doivent être impliqués de manière coordonnée et continue dans la planification des mesures, afin qu'une communication anticipée et une aide aux entreprises puissent être mises en place. On évitera ainsi que des

décisions politiques incohérentes⁹ ne perturbent les chaînes d'approvisionnement et n'aggravent les effets d'une crise.

2. Perspectives d'avenir « par l'Artisanat et avec l'Artisanat » dans le cadre de la transition climatique et énergétique

La création de valeur durable et régionale de l'Artisanat peut devenir un moteur plus significatif dans les villes et les communes, car la vulnérabilité des sociétés augmente. L'urbanité croissante, la mobilité galopante et l'augmentation de la pollution et du gaspillage des ressources naturelles accélèrent cette évolution. La « transition écologique » et la « transformation climatique » contribueront à ce que la protection du climat et l'adaptation aux conséquences climatiques ne se transforment pas en une double charge menaçante au cours des prochaines décennies, mais en une opportunité pour les PME artisanales.

L'Artisanat joue dès aujourd'hui un rôle décisif dans la mise en œuvre du tournant climatique. Le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique sont essentiels à la réussite de la protection du climat. Les entreprises artisanales soutiennent donc depuis longtemps déjà le tournant énergétique et climatique grâce à leurs compétences professionnelles.

L'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments est justement d'une importance capitale pour la réussite du virage énergétique. Le secteur du bâtiment représente 40 pour cent de la consommation finale d'énergie. Mais seules les personnes qui connaissent les possibilités de rénovation énergétique des bâtiments investiront au mieux dans leur maison.

C'est pourquoi les artisans qualifiés en tant que conseillers en énergie des bâtiments sont les interlocuteurs idéaux pour les propriétaires de maisons - ils connaissent aussi bien la pratique que la théorie - et peuvent proposer des concepts de rénovation adaptés aux artisans, qui se distinguent de la rénovation industrielle en série.

Afin de préparer au mieux les artisans des métiers de la construction, du second œuvre et des installations techniques aux exigences liées aux bâtiments de plus en plus complexes et efficaces sur le plan énergétique, les règlements de la formation professionnelle et de brevet de maîtrise correspondants sont régulièrement contrôlés quant à leur actualité et développés si nécessaire. De plus, les chambres des métiers de la Grande Région proposent des formations continues détaillées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les compétences artisanales sont ainsi parfaitement adaptées aux défis d'un monde énergétique en pleine mutation.

Dans le cadre de diverses initiatives régionales (notamment « Mittelstandsinitiative Energiewende und Klimaschutz » ; voir « Offensive en faveur de la transformation climatique dans les entreprises artisanales de la Grande Région » ci-dessous), les centres de l'environnement de l'Artisanat de la Grande Région ont développé et testé des instruments d'efficacité énergétique adaptés à la pratique (voir **annexe A**). Ces instruments aident

⁹ Dans le cadre de la pandémie, la Chambre des Métiers de Coblenche a par exemple fait état de difficultés liées à l'incohérence de certaines décisions politiques, comme la fermeture des commerces dits « non essentiels ». De son côté, la Chambre des Métiers Luxembourg a fait état de la fermeture d'entreprises artisanales et de commerces avec showroom pendant le lockdown, alors que les supermarchés sont restés ouverts et que les produits, représentant l'activité de vente centrale des entreprises concernées par les fermetures (par exemple les magasins de vélos), étaient vendus en continu.

les entreprises à identifier les potentiels d'efficacité énergétique existants et à mettre en œuvre les mesures correspondantes.

Pour maîtriser la transformation du climat et continuer à améliorer l'efficacité énergétique, les entreprises artisanales devront continuer à investir dans des installations, des véhicules et des processus de production efficaces sur le plan énergétique et compatibles avec le climat, ainsi que dans des collaborateurs qualifiés en conséquence. Des coûts énergétiques raisonnables et compatibles avec l'activité de l'entreprise ainsi qu'un cadre de conception fiable sont des conditions préalables fondamentales.

Afin de garantir l'acceptation de la transformation climatique, il est donc urgent d'orienter les mesures de protection climatique à définir en fonction des exigences de l'Artisanat. D'une part, cela est nécessaire car les entreprises artisanales elles-mêmes doivent être accompagnées de manière non bureaucratique sur le chemin de la transformation climatique interne à l'aide d'initiatives et d'instruments afin d'organiser le processus de transformation de manière efficace et efficiente. D'autre part, il faut des activités de protection climatique simples et planifiables, afin que les entreprises artisanales puissent également s'adapter aux défis avec leurs services et leurs offres de protection climatique.

Dans ce contexte, les organisations artisanales préparent les artisans aux processus de transformation, de la chaufferie au toit et du toit au véhicule à propulsion respectueuse du climat, grâce à leurs offres de qualification et de formation continue. Outre les processus de transformation internes à l'entreprise et de protection du climat dans le secteur du bâtiment et des transports, il ne faut cependant pas négliger l'importance des mesures d'adaptation au changement climatique. L'Artisanat est ici d'une importance capitale, de la protection contre la chaleur estivale à la sécurisation des constructions contre les tempêtes, les fortes pluies ou les inondations.

Dans le cadre du changement climatique à venir, les exigences spécifiques de l'Artisanat doivent être prises en compte dans le large éventail d'instruments sur mesure qui doit être élaboré.

Offensive en faveur de la « transformation climatique dans les entreprises artisanales de la Grande Région » - Initiatives visant à soutenir les entreprises artisanales dans leur transformation vers la neutralité climatique.

Les bilans climatiques régionaux ou nationaux ont montré qu'il est urgent d'agir pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixés pour 2030. Pour ce faire, il est nécessaire de lancer une « offensive de protection du climat » en Grande Région comprenant les mesures nécessaires pour que tous les secteurs, et en particulier l'Artisanat, soient sur la voie de la réalisation des objectifs d'ici 2024.

L'acceptation de la transformation climatique doit être assurée par le fait que les mesures nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent toujours être comparées aux exigences économiques et sociales.

Étant donné que les défis liés à la transformation climatique diffèrent selon les secteurs et les branches de l'Artisanat, un large éventail d'instruments sur mesure est nécessaire.

Les 170.000 entreprises de l'Artisanat de la Grande Région, avec leurs 750.000 collaborateurs, ainsi que les 50.000 apprentis sont, à côté de l'industrie, largement concernés par le processus de transformation à venir.

De plus, la guerre en Ukraine et le besoin urgent de diversifier l'approvisionnement énergétique qui en découle ont considérablement augmenté la pression de la transformation et la nécessité de soutenir les entreprises artisanales.

Jusqu'à présent, on ne trouve cependant que très peu d'offres dans les différents programmes de protection climatique de la Grande Région qui accompagnent sur mesure le processus de transformation dans l'entreprise artisanale.

Il s'agit de changer cela, d'autant plus qu'il existe des offres d'institutions dans la Grande Région qui disposent d'instruments qui s'adressent sur mesure à l'efficacité énergétique interne et à la voie vers une meilleure protection du climat dans l'entreprise.

Les structures et les instruments¹⁰ de l'« Initiative en faveur de la transition énergétique et protection du climat pour les PME (MIE) avec l'outil électronique » (“Mittelstandsinitiative Energiewende und Klimaschutz (MIE) mit dem E-Tool”)¹¹, qui ont été développés et testés en Allemagne avec plus de 1.000 entreprises artisanales, peuvent être mentionnés comme meilleure pratique (www.energie-tool.de und www.energieeffizienz-handwerk.de). Ils sont hautement compatibles avec les futurs besoins des entreprises en matière de transformation de la protection climatique, s'adaptent aux exigences des entreprises artisanales et sont acceptés par les entreprises.

Afin de rapprocher davantage la transformation climatique des PME artisanales, le réseau de partenaires de transfert devrait être développé dans la Grande Région. Cela devrait se faire non seulement par une mise en réseau plus poussée des conseillers déjà actifs, mais aussi par un développement des centres de conseil (subventionnés) dans l'artisanat (par exemple en Allemagne).

Ce nouveau réseau de conseillers devrait se consacrer au conseil actif en matière d'efficacité énergétique et de transformation climatique. Une telle mesure permettrait ainsi de réduire la pénurie de conseillers en efficacité énergétique qui a jusqu'à présent entravé la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique spécifiques aux entreprises. La possibilité d'un accompagnement immédiat et à bas seuil des entreprises permettrait en outre de réduire les obstacles que rencontrent les petites et très petites entreprises pour prendre ce type de mesures.

En outre, l'utilisation interrégionale ciblée des instruments déjà développés, notamment dans le cadre de l'« Initiative en faveur des PME » (par exemple l'« outil électronique »), permettrait d'assurer la qualité et la régionalisation des conseils, d'établir l'empreinte carbone de l'entreprise et de contribuer ainsi de manière significative à l'accélération de la transformation climatique dans l'Artisanat.

Ce cercle élargi de contributeurs dans la Grande Région permettrait de diffuser plus largement aussi bien le développement des énergies renouvelables, de l'électromobilité et de l'infrastructure de recharge nécessaire à cet effet, que les offres de conseil adaptées correspondantes, internes à l'entreprise et liées au bâtiment, visant à un processus d'amélioration continu et transformateur.

Pour soutenir les entreprises artisanales dans leur transformation climatique, il convient donc de reprendre les structures et les instruments existants et établis, de les mettre en

¹⁰ Voir annexe A

¹¹ Réseau national performant composé de 7 centres environnementaux des chambres des métiers allemandes et de leurs 45 partenaires de transfert auprès des chambres, des corporations et des associations, coordonné par l'Union centrale de l'artisanat allemand (ZDH), les centres environnementaux de l'artisanat et le réseau MIE des partenaires de transfert, des conseillers sont à la disposition des entreprises dans toute l'Allemagne pour les aider.

réseau et de les développer de manière à ce que la mesure de soutien puisse avoir un effet à grande échelle au niveau de la Grande Région.

Les entreprises modèles qui bénéficient d'un soutien pour une gestion efficace de l'énergie¹² présentent un potentiel d'identification élevé et se trouvent à des étapes différentes sur la voie de la neutralité climatique.

En y ajoutant d'autres entreprises pionnières, il est possible de soutenir un groupe d'entreprises au sein d'un réseau transfrontalier, qui présente au public spécialisé de bonnes pratiques de la transformation climatique nécessaire. Rien n'est plus efficace pour mobiliser les entreprises qu'une présentation concise de la manière dont des entreprises artisanales du même corps de métier ont réduit leur consommation d'énergie et fait progresser l'utilisation efficace des matériaux.

En outre, des clusters de transformation et de qualification pourraient être mis en place en collaboration avec les acteurs régionaux et locaux. Les partenariats environnementaux régionaux/nationaux existants dans l'économie et l'Artisanat (par exemple les initiatives de Klima-Agence au Luxembourg) pourraient être intégrés dans les campagnes de communication, qui pourraient être reliées à de nouvelles campagnes d'efficacité énergétique lancées au niveau régional/national.

En outre, il serait possible d'ancrer au niveau interrégional des modules de qualification sur l'efficacité énergétique spécifique à l'Artisanat dans les préparations au brevet de maîtrise et d'autres formations continues auprès des organisations régionales de l'Artisanat, afin de soutenir ainsi les compétences et des mesures clés pour la réduction du CO₂ dans l'Artisanat.

Trèves, le 1^{er} juillet 2022

Communiqué par le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

¹² Dans le cadre de l'« Initiative en faveur de la transition énergétique et protection du climat pour les PME (MIE) avec l'outil électronique », plus de 75 entreprises modèles ont été soutenues en Allemagne ces dernières années pour une gestion efficace de l'énergie.

Annexe A

Best Practices - Instruments en faveur de la « transformation climatique dans les entreprises artisanales »

Saarland/Rheinland-Pfalz

„E-Tool“ der „Mittelstandsinitiative Energiewende und Klimaschutz (MIE)“

Initiative en faveur des PME dans l'artisanat (2013-2022)

Contexte et statut

- Phase 1 (2013-15) : Élaboration/expérimentation d'instruments pratiques pour améliorer l'efficacité énergétique dans les entreprises artisanales.
- Phase 2 (2016-18) : Transfert des instruments testés aux partenaires de transfert (y compris les chambres, les corporations, les associations professionnelles, etc.) et création d'outils supplémentaires
- Phase 3 (2019-21) : Complément thématique avec les domaines « numérisation », « tables rondes sur l'efficacité » et « formation continue » ainsi que développement de tous les outils MIE.
- Statut : 62 partenaires atteints
- Plus de 2.200 visites d'entreprises réalisées

80 entreprises modèles (meilleures pratiques) dans le réseau national

Guide pratique « L'efficacité énergétique dans l'artisanat »

- Guide web « Efficacité énergétique » librement accessible comme guide
- Portail de connaissances sur le sujet développé : www.energieeffizienz-handwerk.de

Livre de l'énergie / E-Tool pour les entreprises artisanales

- Livre de l'énergie (gratuit) en tant que norme nationale uniforme pour le conseil en efficacité énergétique dans l'artisanat permet une saisie planifiée et une collecte centrale des données énergétiques de l'entreprise (classeur avec 10 onglets).
- Portail web correspondant à l'outil électronique publié en avril 2021 (www.energie-tool.de ; plus que 1.000 enregistrements)
- Avantages : Automatisation de l'évaluation/visualisation des données, représentation de l'empreinte carbone de l'entreprise, ajout d'outils complémentaires utiles (calculateur photovoltaïque et CO₂ / remboursement d'impôts / plan de développement de l'entreprise, etc.)
- Succès : la tenue du livre de l'énergie donne droit à la participation au pacte environnemental de la Sarre, au partenariat environnemental de Hambourg, à l'accord de durabilité de Thuringe et à l'alliance environnementale de Saxe
- Reconnaissance : pour les réseaux d'artisans créés dans le cadre de l'initiative « Réseaux d'efficacité énergétique » (IEEN), le livre de l'énergie sert également de livre de travail prescrit pour le réseau.

www.energie-tool.de und www.energieeffizienz-handwerk.de

Luxembourg

Label "Energie fir d'Zukunft +" (Energie pour l'Avenir +)

Le label encourage les personnes qui ont acquis les compétences nécessaires en « efficacité énergétique » et en « énergies renouvelables » à suivre un cycle de formation axé sur la construction et la rénovation de maisons à très haute efficacité énergétique ; il s'agit de :

- d'un cycle de formation aux nouvelles normes énergétiques pour les professionnels du bâtiment (cours « Artisan Certifié Maison Passive »)
- un label que peut obtenir tout collaborateur d'une entreprise membre de la Chambre des Métiers du Luxembourg qui a suivi le cours « Artisan Certifié Maison Passive » et qui a réussi le test international qui conclut ce cours (« Artisan Maison Passive - Institut Feist »).

Le label est actuellement en cours d'extension et, outre l'aspect « maison passive », il comprendra également le domaine de la « rénovation ». Le label sera également transformé en « label de durabilité » sous la désignation "Nohalteg an d'Zukunft +", en distinguant trois niveaux : (1) Smart : systèmes énergétiques intelligents dans les bâtiments ; (2) Santé : matériaux de construction sains dans l'aménagement intérieur (3) Écologique : matériaux de construction durables dans la construction et l'enveloppe. Ce programme sera proposé en 2022.

www.yde.lu/labels-clubs/labels/le-label-energie-fir-zukunft

Moselle / Grand Est

Diagnostic MULTIFLUX

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle propose aux artisans le diagnostic MULTIFLUX, grâce à un partenariat entre le réseau national des Chambres de Métiers et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il s'agit d'une prestation qui a pour objectif de permettre à l'entreprise d'identifier les pertes cachées, de mettre en place des actions d'économies sur tous les flux entrants comme sortants (énergie, déchets, eau, matières-premières) et de réaliser des économies financières grâce à des actions correctives ou évolutives ayant des retours sur investissement courts.

L'accompagnement de la Chambre des Métiers s'étend sur 12 à 18 mois dans lesquels sont compris 5 à 10 jours de conseils personnalisés ainsi qu'un suivi régulier.

Ce diagnostic et les actions mises en œuvre à l'issue permettent aux entreprises artisanales qui en bénéficient, de réaliser des économies substantielles.

https://www.cma-moselle.fr/sites/default/files/images/2019-07-09-7-pass_durable_fiche_multi_flux.pdf

Wallonie

Coaching et accompagnement « Diagnostic Référents Bas Carbone »

En Wallonie, les référents bas carbone UCM offrent gratuitement l'opportunité de dresser le bilan de l'activité de l'entreprise et d'en évaluer le potentiel de transition environnementale.

À travers un diagnostic personnalisé de terrain réalisé par un conseiller spécialisé, l'entreprise a la possibilité de faire le point sur ses actions de transition bas carbone et de questionner son fonctionnement et ses ambitions en la matière.

Trois thématiques principales sont abordées :

- économie circulaire : gestion efficiente par l'entreprise des ressources et des matières dans laquelle leur valeur est conservée au maximum tout au long de leur cycle de vie ;
- transition énergétique : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et outils de production, production d'énergie à partir de sources renouvelable, gestion intelligente de l'énergie ;
- gaz fluorés : mise en conformité suite à l'interdiction (complète/progressive) des gaz très émissifs en CO₂.

Approvisionnement local, maîtrise renforcée sur toute la chaîne de valeur, optimisation des coûts, anticipation réglementaire, renforcement de la proposition commerciale font partie des enjeux liés au diagnostic bas carbone.

Avec cet outil, l'entreprise se donne l'opportunité de devenir plus résilient et de mieux s'équiper face aux évolutions du marché, mais également face aux problématiques en matière de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts des matières et de l'énergie.

Le diagnostic bas carbone permet de découvrir les nouveaux business modèles qui permettent d'innover solidement, de se démarquer par rapport à la concurrence et surtout de répondre à la demande croissante des marchés, publics comme privés, pour des produits ou services plus durables.

Le diagnostic bas carbone permet de bénéficier d'une réduction de 75% sur une série d'accompagnements d'experts liés à la durabilité, ceci via le mécanisme des chèques entreprises.

<https://www.ucm.be/produits/diagnostic-referents-bas-carbone>

Annexe B**Prise de position du CICM du 18 janvier 2022 sur les obstacles au détachement transfrontalier**